



SAUVONS L'EAU!

FICHE D'IDENTIFICATION DU RAPPORT D'ETUDE

Titre du rapport d'étude :

Etude sur les prélèvements en eau à usage agricole sur
le bassin versant des Usse

Titre de chaque volume (phases, annexes, etc.) :

Rapport de synthèse

Auteur(s) principal (aux) :

Mathieu Almeida, Lara Ismail, Hoda Khatoun, Solène Moreau, Maëlle Robert, Mallaury Verdeau.-AGRO SUP DIJON

Bureau d'étude et/ou maître d'ouvrage :

Résumé -1200 signes avec espaces environ (le fournir en numérique) :

Le bassin versant des Usse a été diagnostiqué en situation de déséquilibre quantitatif dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010-2015) du bassin Rhône Méditerranée.

Une Etude d'Evaluation des Volumes Prélevables Globaux (EVPG) a été réalisée entre juin 2010 et septembre 2012. Les objectifs ont été d'estimer l'état des ressources et les besoins par catégorie d'usagers sur le territoire.

Cette étude a confirmé la situation de déficit quantitatif et a donné lieu à la prise de l'arrêté n°2013345 - 010 du 11 décembre 2013 portant sur le classement du bassin versant des Usse en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour les eaux superficielles et pour les eaux souterraines associées.

Même si l'étude volumes prélevable a permis de confirmer la situation de déficit quantitatif, elle n'a cependant pas permis d'évaluer précisément les volumes d'eau prélevées non déclaré pour l'usage agricole sur le bassin versant.

Le SMECRU a ainsi missionné l'Ecole AgrosupDijon afin que 6 étudiants mènent une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'agriculteurs du bassin versant des Usse.

Le présent rapport présente, la méthodologie d'étude, ainsi que les résultats.

Ces derniers montrent que le volume annuel prélevé est 806 400 m³, ce qui est voisin de l'évaluation réalisée lors de l'étude volume prélevable. Seul 38 % de ce volume provient des réseaux d'eau potable. Le volume prélevé pendant la période d'étiage ayant été estimé dans cet observatoire à 348 300 m³, le volume prélevé dans le milieu naturel pendant la période d'étiage serait de l'ordre de 200 000 m³.

Ainsi, les résultats de l'étude ont permis de définir comme volume maximum prélevable pour l'agriculture pendant la période d'étiage : 200 000 m³.

Cocher ici pour indiquer que la mention *Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'eau RMC* figure sur le rapport d'étude ☒